



Nombre trimestres pris en compte cas vie militaire et vie civile

Par **VRZD24**, le **22/11/2019** à **15:59**

Bonjour,

j'ai une pension militaire car j'ai eu une carrière environ 27 ans avec annuités supplémentaires de 5 ans

durée assurance 127 trimestres

Maintenant j'ai travaillé aussi avant l'armée (12 trimestres) et après soit au total 41 trimestre.

Etant né en 10/1959 je serai à la retraite à 62 ans normalement et 67 ans si je veux ma retraite complète.

Si j'ai le nombre de trimestres nécessaires 167 je peux partir avant 62 ans.

Si je compte vie militaire avec bonifications comme marqué sur titre pension " DUREE ASSURANCE TOTAL 127 TRIMESTRES" j'ai mes trimestres 127+41 soit 168 avant 62 ans CE SERA BON

Si je prends le temps réel 27 ans de service c'est 108 trimestres donc je n'ai pas le compte. 108+41 soit 149 manque donc À l'heure actuelle 4 ans et 3 trimestres !

Que dois-je prendre en compte ? J'ai eu des avis différents merci !

dominique

relance car aucune réponse je ne sais pas à qui m'adresser merci

Par **morobar**, le **23/01/2020** à **10:47**

Bonjour,

a la CNAV

ici:

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>

Il faut demander un relevé.

Par **VRZD24**, le **23/01/2020** à **11:44**

MERCI JE VAIS RECHERCHER A NOUVEAU !